

TRAVAIL SOCIAL

Concours d'entrée

*Assistant de service social – Éducateur de jeunes enfants
Éducateur spécialisé – Moniteur-éducateur*

Christine Bolou

Professeure de Lettres modernes, membre de jury

Marie-Christine Guillaumin

Chef de service éducatif AEMO, formatrice conseil

Fabienne Sonzogni

Professeure de sciences médico-sociales

Monique Lorber

Professeure en centre de formation de travailleurs sociaux

Alice Billouet

Journaliste

Sous la direction de

Anne Ducastel



« Le photocopillage, c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le photocopillage menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération.

En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. »

ISBN 978-2-216-12818-1 (Nouvelle édition)

ISBN 978-2-216-09274-1 (1^{re} édition)

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

© Éditions Foucher, Malakoff 2014

Sommaire

Les professions du social.....	6
L'assistant de service social.....	10
L'éducateur spécialisé.....	14
L'éducateur de jeunes enfants.....	17
Le moniteur-éducateur.....	20

PARTIE 1

La culture générale

1	La culture générale, une culture personnelle.....	24
2	Construire sa propre culture générale.....	26
	Sous-partie 1 – Mutations démographiques et socio-économiques	
3	Panorama démographique et socio-économique de la France.....	30
4	Le vieillissement de la population.....	37
5	Le bouleversement de la structure de l'emploi.....	44
6	Les transformations de la structure familiale.....	46
7	La croissance urbaine.....	49
	Sous-partie 2 – Thèmes et débats sociaux	
8	L'aide humanitaire.....	54
9	Le bénévolat.....	56
10	Les conduites addictives.....	59
11	Les discriminations raciales.....	62
12	Les droits de l'homme.....	64
13	L'esclavage moderne.....	69
14	Fin de vie et euthanasie.....	72
15	Le handicap.....	74
16	L'immigration clandestine.....	78
17	L'insécurité.....	80
18	La maltraitance des enfants.....	83
19	La parité hommes-femmes.....	85
20	La pauvreté.....	88
21	Les sectes.....	92
	Sous-partie 3 – Thèmes et débats socio-éducatifs et culturels	
22	Art et thérapie.....	96
23	Loisirs et pratiques culturelles.....	98
24	Les enjeux éducatifs.....	100
25	L'illettrisme.....	103
26	L'intégration sociale.....	105
27	Les jeunes et les conduites à risques.....	109
28	La médiation.....	112
29	Les modifications volontaires du corps.....	115

...

PARTIE 1

30	La parentalité.....	117
31	La violence audiovisuelle et les jeunes.....	119
32	Les violences scolaires.....	121
Sous-partie 4 – Réponses institutionnelles		
33	La prise en charge des risques sociaux.....	124
34	La protection sociale.....	125
35	Les prestations familiales.....	127
36	L'aide sociale et les minima sociaux.....	130
37	La garde des jeunes enfants.....	133
38	Le travail social.....	137

PARTIE 2

Les épreuves écrites d'admissibilité

39	Pour chaque type d'écrit, une méthode.....	142
40	Pour tout type d'écrit, les mêmes exigences.....	144
Sous-partie 1 – Le résumé		
41	L'épreuve de résumé.....	146
42	Sujet exemple.....	148
43	Comprendre le texte.....	151
44	Travailler le texte.....	153
45	Rédiger le résumé.....	157
46	Les questions de compréhension.....	160
47	Sujet exemple corrigé.....	164
Sous-partie 2 – La synthèse		
48	L'épreuve de synthèse.....	166
49	Les enjeux d'une synthèse de documents.....	169
50	Sujet exemple – Concours EJE, 2010.....	170
51	Analyser le sujet et les consignes.....	175
52	Découvrir les textes.....	177
53	Dégager la problématique.....	179
54	Choisir la bonne stratégie.....	181
55	Analyser les documents.....	182
56	Élaborer le plan.....	187
57	Rédiger l'introduction.....	190
58	Rédiger la conclusion.....	193
59	Rédiger le développement.....	195
60	Sujet exemple corrigé.....	199
Sous-partie 3 – Le commentaire/analyse		
61	L'épreuve de commentaire/analyse.....	204
62	Sujet exemple – Concours ES, 2010.....	206
63	Repérer les genres, les registres et les types de texte.....	208
64	Répondre aux questions de vocabulaire.....	211
65	Commenter et donner un titre.....	214

PARTIE 2

66	Analyser l'argumentation du texte	216
67	Argumenter un point de vue	219
68	Sujet exemple corrigé	221
	Sous-partie 4 – La dissertation	
69	L'épreuve de dissertation/discussion	226
70	Lire et travailler le sujet	227
71	Rechercher les idées	231
72	Construire un plan	233
73	Introduire	237
74	Conclure	240
75	Rédiger le développement et se relire	242
76	Sujet corrigé	245

PARTIE 3**Les épreuves orales d'admission**

77	Présentation des épreuves orales d'admission	250
78	Se familiariser avec les types d'épreuves	251
79	Présenter son parcours scolaire ou universitaire	258
80	Se projeter dans la formation	262
81	Témoigner d'une expérience professionnelle ou d'un stage	266
82	Défendre son point de vue sur une question d'actualité	271

PARTIE 4**Les annales corrigées**

SUJET 1	Résumé-discussion, Lille, 2014	276
SUJET 2	Synthèse-discussion, 2013	286
SUJET 3	Synthèse, 2010	296

PARTIE 5**Annexes**

Mesures réglementaires et législatives par thèmes	326
Lexique (en ligne sur le site Foucher)	

Les professions du social

Le social renvoie à la question du « sens » de l'intervention ; quel que soit le métier du secteur social auquel on se destine, les questions à se poser quand on choisit un tel parcours sont : pour qui et pourquoi faire ? Par rapport à quelle société ? Et non d'abord : comment faire ?

Vous n'éprouverez pas de difficultés à trouver un travail dans le secteur social. *A contrario*, votre salaire, ou votre traitement si vous officiez dans la fonction publique, ne sera pas mirifique. Cependant, vous trouverez la richesse en termes de rencontres, de communication, de découverte personnelle. Ce sont des métiers tournés vers l'autre et vers la société puisqu'ils s'adressent à toute personne, qu'elle soit isolée ou dans un groupe, lorsqu'elle rencontre une difficulté à trouver sa place dans la société.

1 Qui sont les travailleurs sociaux ? Que font-ils ? ...

- Les métiers évoqués dans les pages suivantes ont une caractéristique commune : celle de **conseiller, d'assister, d'aider, d'accompagner** les personnes qui s'adressent à un travailleur social dans le cadre d'une mission prévue par la loi.
- Ils sont **plus de 200 000** à travailler en ville comme à la campagne, dans des structures très diverses : maison d'enfants à caractère social, maison de la culture, établissement médicosocial, service accueillant des jeunes enfants, des adultes, des adolescents en situation de handicap dans des établissements ou des services intervenant à domicile, etc. En un mot, **le travailleur social intervient partout où l'humain est présent**, qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle ou d'un accompagnement plus long, à la demande de l'intéressé ou venant d'un tiers.
- Le terme de travailleur social recouvre de nombreuses professions : éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale, moniteur-éducateur, travailleuse familiale, aide médico-psychologique, animateur socioculturel, etc.
- Dans cet ouvrage, seules quelques professions sont présentées, celles dont la formation et la sélection sont semblables, à savoir :
 - **assistant de service social** ;
 - **éducateur spécialisé** ;
 - **éducateur de jeunes enfants** ;
 - **moniteur-éducateur**.

2 Qu'entend-on par « secteur social » ? ...

Trois secteurs sont concernés par le social : l'aide sociale, la Sécurité sociale, l'action sociale.

A. L'aide sociale

L'aide sociale regroupe les dispositifs légaux d'aide aux personnes en difficulté, le plus connu étant l'aide sociale à l'enfance ; mais il s'agit également de l'aide médicale, de l'aide aux personnes âgées, de l'hébergement des personnes en difficultés.

B. La Sécurité sociale

La Sécurité sociale regroupe les organismes tels que la caisse nationale des allocations familiales, la caisse d'assurance-maladie et la caisse d'assurance vieillesse. Elle intervient dans la prise en charge des services et établissements médicosociaux.

C. L'action sociale

L'action sociale est un domaine plus mouvant qui se développe selon des priorités liées aux politiques sociales. De nombreux partenaires y contribuent dans un cadre prévu par la loi. Nous retiendrons : la politique de lutte contre les exclusions, la politique de la ville, la politique d'insertion pour l'emploi des jeunes... Les conseils généraux, les conseils régionaux et l'État coordonnent les actions de terrain.

D. Quels employeurs ? Quel statut ?

Au niveau national, le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec d'autres ministères (du Travail, de la Justice, de la Santé, de la Ville, de l'Éducation, de l'Intérieur...) exerce la politique nationale par l'intermédiaire des services extérieurs. Ces services sont réorganisés depuis la loi Hôpital, patients santé et territoires (HPST).

La nouvelle organisation administrative des secteurs sanitaire et social

- En 2010, DDASS et DRASS disparaissent pour laisser la place à l'**agence régionale de santé (ARS)**, chargée de définir et d'appliquer la politique nationale de santé dans chaque région. Les services compétents en matières de cohésion sociale et d'égalité des chances des anciennes directions régionales de la Jeunesse et sports et des Affaires sanitaires et sociales fusionnent en une nouvelle entité, la **direction régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**,
- La **direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** « assure le pilotage et la coordination des politiques sociales, sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire. À ce titre, elle s'occupera notamment de la prévention et la lutte contre les exclusions, de l'intégration sociale des personnes handicapées, des actions sociales de la politique de la ville, de la prévention et la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité des chances, de la formation et de la certification dans les domaines des professions sociales, des activités physiques ou sportives, de la vie associative et de l'éducation populaire [...]. Elle contribuera à l'observation des emplois et des métiers et analysera les besoins régionaux en personnels qualifiés. Le directeur régional recensera les besoins de formation, délivrera les diplômes par délégation ministérielle ou du préfet, désignera et organisera les jurys d'examen. Il instruira les demandes d'enregistrement des établissements qui préparent aux diplômes de travail social. Il contrôlera et évaluera les organismes de formation et contribuera à la mise en œuvre de l'offre publique de formation. » (décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009)
- Au niveau départemental, la **direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)**, regroupant essentiellement les services de la jeunesse et des sports et la partie sociale des anciennes DDASS, sera compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire. La DDCS mettra notamment en œuvre dans le département les politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion sociale des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, aux fonctions sociales du logement, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances. Elle est également chargée des

femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, et de l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse. Elle s'occupera du développement et de l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi que de la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie. Le directeur de la DDCS pourra délivrer des diplômes pour lesquels il aura reçu délégation des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

- Les travailleurs sociaux employés par l'État ou ses services extérieurs relèvent de la fonction publique d'État ou de la fonction publique hospitalière. Les travailleurs sociaux employés par le département relèvent de la fonction publique territoriale ; leur « patron » est le président du conseil général.
- Les communes ont aussi leur propre action sociale en matière de petite enfance notamment, ou pour tout ce qui est du domaine des personnes âgées. Les employés des communes sont des fonctionnaires territoriaux.
- Le secteur parapublic, comme la caisse d'allocation familiale ou la mutualité sociale agricole, gère différentes prestations sociales et emploie des travailleurs sociaux selon ses propres conventions.
- Enfin, beaucoup d'associations sont également employeurs de travailleurs sociaux, puisqu'elles gèrent à elles seules 52 % de la capacité d'accueil du social ; elles relèvent du secteur privé avec différentes conventions.

Les statuts des travailleurs sociaux

Pour résumer, les travailleurs sociaux peuvent avoir un statut :

- public : au sein de la fonction publique hospitalière ou territoriale ;
- semi-public : au sein d'entreprises comme la CNAF (Caisse nationale d'allocation familiale), la MSA (Mutualité sociale agricole), EDF, la Sécurité sociale, etc. ;
- privé : suivant les conventions collectives de 1966, 1951 (établissements à caractère sanitaire et social), 1988 (animation socioculturelle), 1983 (centres sociaux).

E. Quels métiers ?

- Le **métier** est une des composantes de l'identité sociale de chacun ; dire sa profession, c'est dire qui l'on est, d'où l'importance du choix qui peut être souvent irréversible. Si l'on se réfère à l'histoire, les professions et les métiers ont une origine commune : les corporations. Selon la définition du Larousse : « le métier est un genre d'occupation manuelle, est toute profession dont on peut tirer son existence. »
- La **profession** est « l'ensemble des intérêts se rapportant à l'exercice d'un métier, une activité exercée habituellement par une personne pour se procurer les ressources nécessaires à son existence ».
- L'évolution historique des termes donne une distinction plus radicale entre métier et profession ; l'un (le métier) renvoyant à une notion d'apprentissage du geste, l'autre (la profession) renvoyant à un enseignement basé sur des connaissances théoriques.
- Dans cet ouvrage, tour à tour, les termes « métier » et « profession » seront employés en tant que synonymes, aussi et surtout pour montrer la globalité sous-entendue dans les différentes professions abordées : c'est non seulement par un enseignement intellectuel (transmis dans les centres de formation) que ces professions vont être apprises,

mais aussi par une imitation du geste (vécue lors des stages, futurs lieux d'intervention du travailleur social).

- Les travailleurs sociaux exercent un métier en pleine mutation et occupent une place stratégique au sein de la société du fait, notamment, de la décentralisation qui place les collectivités locales au premier rang en matière d'aide et d'action sociales.

F. Quelle formation ?

- Les formations des travailleurs sociaux ont pour but de faire acquérir à tout étudiant les compétences pour comprendre le « pourquoi et pour qui faire » en lui donnant les outils du « comment faire ».
- Les objectifs de ces formations sont d'aider les étudiants à :
 - se situer par rapport aux valeurs et aux finalités d'un métier ;
 - construire leur identité professionnelle ;
 - prendre du recul et analyser les pratiques ;
 - « se connaître », comprendre leurs propres réactions ;
 - connaître la réalité du métier ;
 - s'appuyer sur l'expérience pour avancer et ne pas s'enfermer ;
 - mobiliser ses connaissances et articuler théorie et pratique ;
 - travailler en équipe.
- Le principe de base des formations appréhendées dans les paragraphes suivants est une alternance entre l'apprentissage théorique et la pratique (stages dans les futurs lieux d'exercice des fonctions relatives). En effet, environ la moitié du programme est composée d'apports théoriques et l'autre moitié de périodes de stage.
- Pour chaque formation, une sélection est faite et organisée par chaque centre de formation, où sont analysées les dispositions au métier envisagé. Cette sélection se compose la plupart du temps :
 - d'**exercices scolaires** de type dissertation, commentaire de texte, questionnaire de culture générale, et de test psychotechniques ; ces épreuves sont destinées à évaluer la culture générale de l'étudiant et ses capacités à rédiger ;
 - d'**entretiens individuels et d'épreuves de communication en groupe**, visant à mesurer les aptitudes du candidat à entrer en relation et à travailler en groupe, ainsi que sa maturité psychoaffective ; en un mot, son « savoir être ».